



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

LES SPORTIFS FRANÇAIS

MIEUX PROTÉGÉS ET RECONNUS

SPORT DE HAUT NIVEAU

LE DIAGNOSTIC

Les sportifs et les sportives de haut niveau sont des milliers en France. Leur passion pour le sport et les valeurs qu'ils portent en font des ambassadeurs d'exception, lors des compétitions internationales, mais aussi en direction des jeunes pour qui ils incarnent des modèles sociaux d'engagement et d'intégration Républicaine. Ce « métier » de sportif ne se faisait cependant pas dans des conditions équitables pour tous. En février 2015, le rapport Karaquillo a révélé que 4 sportifs de haut niveau sur 10 gagnaient moins de 500 euros par mois et que 5 sur 6 n'étaient pas salariés... donc non couverts en cas d'accident sportif ! Le rapport a aussi mis à jour que l'après-carrière souffrait généralement d'une insuffisante préparation.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **INSTAURATION D'UN SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL** pour améliorer la formation et la reconversion des sportifs, grâce à un meilleur accès aux concours, aux études et à l'apprentissage.
- ▶ **ACCÈS À L'ENTREPRISE RENDU PLUS FACILE** par la modernisation des conventions d'insertion professionnelle.
- ▶ **INTÉGRATION DES RISQUES LIÉS AUX ACCIDENTS SPORTIFS** dans la couverture sociale.
- ▶ **CRÉATION D'UN STATUT**, au moyen d'un contrat de travail à durée déterminée spécifique afin de sécuriser la situation juridique et sociale des sportifs et entraîneurs professionnels.
- ▶ **RECONNAISSANCE DANS LA LOI** du Comité paralympique et sportif Français (CPSF).

DATE DE LANCEMENT

La loi a été adoptée le 17 novembre 2015.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Les sportifs et sportives font rayonner la France à travers le monde, mais celle-ci ne parvient pas à les protéger durant leur carrière ni à préparer leur reconversion. Pour les Socialistes, il s'agit de défendre une protection et une sécurisation juridique et sociale à destination de tous. Mettre fin à la précarité de certains professionnels par l'instauration d'un statut où performance et vie quotidienne, sociale et professionnelle, se complètent.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les sportifs de haut niveau et professionnels.

QUELS RÉSULTATS ?

- ▶ **LE PACTE DE PERFORMANCE** mis en place conjointement avec le projet de loi a permis la signature **176 contrats**, dont **41 %** ont été signés par des femmes et **19,4 %** concernent des handisportifs. Ces contrats représentent un complément financier à la carrière sportive (*contrat de travail aménagé*), ou un soutien à la carrière sportive (*contrat d'image et de parrainage*) et une sécurisation pour l'après-carrière (*engagement d'insertion dans l'entreprise après la carrière*). Actuellement **80 entreprises** sont engagées dans ce dispositif.
- ▶ **LA CONVENTION SIGNÉE ENTRE LA FÉDÉRATION ET LE SPORTIF** lui assure maintenant des formations et un accompagnement professionnel, un suivi médical ainsi que le respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image.
- ▶ La loi a permis la distinction claire entre les sportifs professionnels salariés et les sportifs travailleurs indépendants, mettant **FIN À L'INSÉCURITÉ JURIDIQUE**.
- ▶ Les sportifs peuvent désormais **BÉNÉFICIER DE PÉRIODES DE PROFESSIONNALISATION** ainsi que de **FORMATIONS QUALIFIANTES**.

SPORT PROFESSIONNEL PROTECTION JURIDIQUE ET SOCIALE STATUT

LE CONSTAT



DES
MILLIERS

LE MÉTIER DE SPORTIF NE SE FAIT PAS
DANS DES CONDITIONS SATISFAISANTES DE
PROTECTION POUR TOUS

DEPUIS ?



4 SUR 10
SPORTIFS

GAGNENT MOINS
DE 500 EUROS PAR MOIS



5 SUR 6
SPORTIFS

NE SONT PAS SALARIÉS
DONC NON COUVERTS EN
CAS D'ACCIDENT SPORTIF

POUR QUI ?



TOUS LES SPORTIFS
DE HAUT NIVEAU
ET PROFESSIONNELS

COMMENT ?



INSTAURATION D'UN SUIVI
SOCIOPROFESSIONNEL POUR
AMÉLIORER LA FORMATION ET
LA RECONVERSION DES SPORTIFS



INTÉGRATION DES RISQUES LIÉS
AUX ACCIDENTS SPORTIFS DANS
LA COUVERTURE SOCIALE

OBJECTIFS



METTRE FIN À LA PRÉCARITÉ DE
CERTAINS PROFESSIONNELS PAR
L'INSTAURATION D'UN STATUT OÙ
PERFORMANCE ET VIE QUOTIDIENNE,
SOCIALE ET PROFESSIONNELLE,
SE COMPLÈTENT



CRÉATION D'UN STATUT, AU MOYEN
D'UN CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE
DÉTERMINÉE SPÉCIFIQUE AFIN DE
SÉCURISER LA SITUATION JURIDIQUE
ET SOCIALE DES SPORTIFS ET
ENTRAÎNEURS PROFESSIONNELS

RÉSULTATS

176 CONTRATS



41%

FEMMES



19,4%

HANDISPORTIFS

LE PACTE DE PERFORMANCE

- ▶ COMPLÉMENT FINANCIER À LA CARRIÈRE SPORTIVE (CONTRAT DE TRAVAIL AMÉNAGÉ)
- ▶ SOUTIEN À LA CARRIÈRE SPORTIVE (CONTRAT D'IMAGE ET DE PARRAINAGE)
- ▶ SÉCURISATION POUR L'APRÈS-CARRIÈRE (ENGAGEMENT D'INSERTION DANS L'ENTREPRISE APRÈS LA CARRIÈRE)

ACTUELLEMENT



80

ENTREPRISES ENGAGÉES
DANS CE DISPOSITIF



LES SPORTIFS PEUVENT DÉSORMAIS BÉNÉFICIER
DE PÉRIODES DE PROFESSIONNALISATION AINSI QUE
DE FORMATIONS QUALIFIANTES